

Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL **DU 02 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le deux avril, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de BLENNES, sous la présidence de Monsieur DALICIEUX Pascal, Président, à la suite de convocations adressées le 26 mars 2019.

Présents : Mmes Isabelle ROBBENS, Stéphanie PRISE, Mrs Pascal DALICIEUX, Jean-Claude TOURNIER ,

Absents excusés : Mme Isoline MILLOT et Mr Paulo DA COSTA FERREIRA

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

La séance est ouverte à 18 h 45

Monsieur le Président et le conseil syndical remercie très chaleureusement Mme DEPAIX pour tout le travail de préparation du conseil.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 décembre 2018

Le compte rendu de la séance du 03 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 **Délibération n°01/04-2019**

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant déclare que le compte de gestion 2018, dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, *à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2018.*

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **Délibération n°02/04-2019**

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant vote le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur DALICIEUX Pascal, Président. Ce compte laisse apparaître un excédent de 11 715,34Euros en fonctionnement et un excédent de 27 637,39 Euros en investissement soit un excédent total de 39 352,73 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, *à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2018.*

4) L'AFFECTION DU RESULTAT 2018
Délibération n°03/04-2019

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DALICIEUX.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	0		Dépenses		
			Recettes		
Investissement	27637,39 €	- 98072,94 €	5121,90 €	12422,63 €	- 85650,31 €
			17544,53 €		
Fonctionnement	11715,34 €	125482,38 €			125482,38 €
Total sections	39352,73 €	27409,44 €		12422,63 €	39832,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 125 482,38 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 85 650,31 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 39 832,07 €

Total affecté au c/ 1068 : 85 650,07 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 A REPENDRE (LIGNE 001) 98 072,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation du résultat 2018.

5) Participation des Communes pour 2019
Délibération n°04/04-2019

Monsieur Pascal DALICIEUX propose la participation financière aux dépenses du Syndicat de l'année 2019 pour chaque commune calculée en fonction du nombre d'habitants.

Répartition participation des communes

		2019	2019	2019
	habitants	participation	3e et 4e	1er et 2e
			trimestre	trimestre
BLENNES	567	100 300,06	22 690,57	27 459,46
CHEVRY	528	93 401,11	21 267,98	25 432,57
DIANT	194	34 317,83	8 086,19	9 072,72
TOTAUX	1289	228 019,00	52 044,75	61 964,75
		participation		
		définitive		
		2019 avril		

6) Demande de F.E.R. 2019
Délibération n°05/04-2019

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide de réaliser des travaux d'aménagements dans les Ecoles de Blennes et Chevry-en-Sereine.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adresser un dossier de demande de subvention au département pour les investissements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

TRAVAUX	HT	TTC
Ecole BLENNES blocs de secours	1 428,03	1 428,03
Ecole CHEVRY électricité salle professeurs	1 600,00	1 920,00
Ecole CHEVRY Plomberie Lavabo	664,00	796,00
TOTAL TRAVAUX	3 692,03	4 144,03

Materiel professeurs	HT	TTC
2 tableaux blancs TBI eBeam Edge	1 158,00	1 389,6
2 tableaux blancs tôle	142,37	170,84
ordinateur portable	499,16	599,00
videoprojecteur	249,16	299,00
armoire pharmacie	124,00	148,80

TOTAL MATERIEL	2 172,69	2 607,24
TOTAL	5 864,72	6 751,27

Le conseil sollicite Monsieur le Président du département de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de :
F.E.R. 2019 « Fonds d'Équipement Rural » à la hauteur de 50 %.

Le total de ces travaux est de 5 864,72 €uros HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'investissements présenté par Monsieur le Président
CHARGE Monsieur le Président de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2018

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- A ne pas commencer les travaux avant l'accord du Conseil Départemental
- A inscrire ces actions au budget de l'année 2019

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de réalisation et tout document afférent au dossier.

7) Demande DETR 2019

Délibération n°06/04-2019

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide de réaliser des travaux d'aménagements dans l'école de Blennes.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adresser un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les investissements suivants

Ecole BLENNES blocs de secours	HT 1 428,03	TTC 1 428,03
--------------------------------	-------------	--------------

Le conseil sollicite la Sous- préfecture de PROVINS pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de :
DETR. 2019» à la hauteur de 40 %.

Le total de ces travaux est de 1 428,03 €uros HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'investissements présenté par Monsieur le Président
CHARGE Monsieur le Président de solliciter auprès de la Sous- préfecture de PROVINS l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2019

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- A ne pas commencer les travaux avant l'accord du Conseil Départemental
- A inscrire ces actions au budget de l'année 2019

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de réalisation et tout document afférent au dossier.

8) Subventions versées aux associations 2019

Délibération n°07/04-2019

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide, à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

Au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations »

- ABDC 500 euros

- Coopératives OCCE Blennes 2 300 euros

Avec achat de livres pour 300 € affectés à la bibliothèque de Chevry en Sereine

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019.

9) Budget primitif 2019

Délibération n°08/04-2019

Le budget primitif 2019 est présenté par Monsieur Jean-Claude TOURNIER, Vice-Président en charge des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 324 351,07 € en section de fonctionnement et à la somme de 119 200,14 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2019.

10) Remise de prix aux élèves de fin de 3^e cycle

Délibération n°09/04-2019

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide, à l'unanimité, d'offrir aux élèves qui partent vers le collège un dictionnaire de Langues, une calculatrice et un livre de littérature jeunesse.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

11) Abandon du projet de construction de la médiathèque

Délibération n°10/04-2019

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide, à l'unanimité, d'abandonner le projet de construction de la médiathèque.

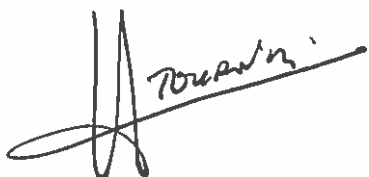
QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier de parents fait part de remarques concernant l'encadrement des élèves pendant le péri- scolaire. Mme Prisé a pris contact avec la famille afin de lever toute ambiguïté.
- Des agents sont susceptibles d'avancement de grade. Monsieur le président fait part d'une note du centre de gestion.
- IFSE, les indemnités perçues par les agents sont en mesure d'évoluer. Une augmentation de 15% est acceptée par le conseil syndical.

La séance est levée à 20h35.

Jean-claude TOURNIER

Secrétaire de séance



Pascal DALICIEUX

Président

